

PROCES-VERBAL DE LA REUNION CSE extraordinaire MLHG du 29 juin 2020, suite du CSE du 26 juin

Présents :

Représentant de l'Employeur

CARREL Nadège
Présidente du CSE

Délégués 1^{er} Collège

Sabine Duby
Secrétaire suppléante

Délégués 2^{ème} Collège

Frédéric ROLLET

Les autres membres sont excusés.

Invitée : Christine Comminges Delpech

POINTS RELATIFS AU CHSCT

- Plan de déconfinement volet 3
- Situation de Aucamville suite : rédaction du communiqué du CSE

POINTS RELATIFS AU CHSCT

- **Plan de déconfinement volet 3**

Intervention de la Présidente du CSE :

Lors du dernier CSE, en date du 26 juin, le plan de déconfinement n'a pu être abordé. Il a été convenu que la secrétaire suppléante recueillait les apports ou suggestions des membres élus collège salariés suite à l'envoi de la direction du volet 3 du plan de déconfinement.

Intervention de la Présidente du CSE :

Rappel du contexte depuis le démarrage de la pandémie et des différentes étapes en lien avec les phases de confinement et déconfinement.

Présentation du document et de la philosophie du plan de reprise par la responsable des ressources humaines. **Le présentiel redevient la norme.**

Lecture plénière du document.

Modifications ou compléments d'informations à prendre en compte :

D'ici le 4 juillet, les salariés rencontrant des difficultés liées à de la garde d'enfant doivent se rapprocher de leur responsable. Si un salarié est à risque, il doit s'appuyer sur la note 3 de service + attestation d'isolement à demander au médecin traitant.

Les véhicules peuvent être utilisés et la présence de plusieurs salariés est possible si chacun est muni d'un masque + procédures d'hygiène à respecter.

Une annexe 15, socle du déconfinement est rajoutée compte tenu du récapitulatif des gestes à adopter.

Par ailleurs, il est aujourd'hui possible d'utiliser les systèmes de climatisation ou de ventilation tout en aérant à minima 2 fois par jour.

Les salariés s'étant engagés à désinfecter, il est aujourd'hui possible de remettre en service les cafetières ou bouilloires dans la mesure où chacun respecte les règles d'hygiène et nettoie après son passage. Les couverts personnels sont préconisés.

L'ensemble des annexes sont diffusées compte tenu que certains salariés n'ont pas encore réintégré la structure.

L'ANNEXE 5 est rectifiée compte tenu de la mise en place de référents COVID (prise en charge de personnes avec symptômes). Les responsables de territoire seront référents ainsi qu'un salarié. Dans ce cas de figure, il faut prévoir un bureau d'isolement. VOIR PROTOCOLE CI JOINT.

L'élue cadre demande si le registre de présence est maintenu.

Le registre est toujours d'actualité pour toute personne en dehors des salariés.

Aucun assouplissement n'est envisageable compte tenu des risques en lien avec la période et la nécessité de participer à la protection du collectif.

L'élue collègue salarié propose la mise en place d'un document qui invite les jeunes à informer son conseiller s'il sait avoir contracté le COVID « de la même façon que nous prenons soin de vous, prenez soin de vos conseillers, prévenez nous ... ».

D'un commun accord, l'annexe 16 est insérée dans ce document.

Validation du plan de déconfinement voté à l'unanimité.

- **Situation de Aucamville suite : rédaction du communiqué du CSE**

Lors du CSE extraordinaire qui a eu lieu le 26 juin, compte tenu de la densité de ce dernier et de contraintes de temps, il a été acté que lors du CSE du 29 juin, un communiqué commun serait rédigé à l'attention des salariés de l'antenne de Aucamville afin de les informer de la prise en compte de leurs difficultés, et des démarches engagées par les membres du CSE.

Un courrier récapitulatif des différentes étapes et informant les salariés de l'antenne d'Aucamville de la prise en charge des problématiques et du plan d'actions fixé par le CSE est rédigé par les membres présents.

Ce courrier, co signé par la présidente du CSE et la secrétaire suppléante, validé par les membres du CSE a été envoyé par la secrétaire suppléante par mail le lundi 29 juin.

Sabine Duby
Secrétaire suppléante CSE MLHG

